

Maisons-Laffitte : le serpent de mer



par *Hubert Tassin – Président des P.P.*

Depuis que je participe aux travaux des instances des courses, Maisons-Laffitte est régulièrement dans le viseur et les plus anciens m'indiquent que, même en période de croissance, on s'interrogeait déjà sur l'avenir de ce site pourtant exceptionnel. Par trois fois, la décision aura été prise de fermer l'hippodrome. À chaque fois ses défenseurs auront eu gain de cause. Le dossier est aujourd'hui à nouveau sur le devant de la scène dans un contexte économique des courses qui, sans être aussi tendu qu'il n'a pu l'être lors d'une précédente décision, reste difficile.

Maisons-Laffitte, le mal aimé...

Il faut bien reconnaître que Maisons-Laffitte, hippodrome comme centre d'entraînement, concentre un certain nombre de reproches légitimes, qui, en période budgétaire particulièrement serrée, prennent une ampleur plus difficile à contenir.

Les pistes de l'hippodrome posent de gros problèmes depuis quelques années. Des glissades récurrentes sur certains pans des pistes ont amené France Galop à suspendre puis à renoncer à certains parcours. Finalement, seule la ligne droite – mais quelle ligne droite ! – échappe véritablement à la critique. Les inondations provoquées par les grandes crues de

Vendredi 7 décembre 2018- N°237

la Seine (la dernière, en 2018 fut spectaculaire) n'arrangent rien. Ce fut un argument important pour préférer les parcours de Compiègne aux pistes de Maisons-Laffitte lors du transfert des courses d'Obstacles d'Enghien en 2017. C'est aussi une bonne raison pour envisager de renoncer à un site inondable... Enfin, pendant deux ans, le calendrier parisien a pu fonctionner sans Longchamp. Un argument supplémentaire pour démontrer qu'on peut se passer d'un hippodrome en Ile-de-France.

Le centre d'entraînement, lui, n'est pas critiqué pour la qualité de ses pistes, bien au contraire. Mais la migration progressive des chevaux d'obstacle vers les régions –avec la démonstration faite qu'on entraîne aussi bien à Dragey, à Senonnes ou à Royan– rend l'équilibre budgétaire difficile à approcher. Il y a là un sentiment d'injustice évident à accepter un tel déficit tandis que des entraîneurs qui, en province, utilisent un site privé ne coûtent directement rien au système

Pour comparer ce qui est comparable, le coût par cheval à la charge de France Galop est supérieur à 4.000 euros par an contre des charges inférieures à 2.000 euros partout ailleurs, y compris à Chantilly. Pour donner une idée, les loyers de Grobois couvrent un peu plus de la moitié des frais supportés par Le Trot quand l'entraînement à Maisons Laffitte présente un ratio de moins de 25 %.

... malgré des atouts bien réels

On ne peut pas pour autant charger l'hippodrome de Maisons-Laffitte de tous les maux. La plus belle ligne droite d'Europe continentale mérite notre attention et

ne pourra être remplacée. Je suis par ailleurs de ceux qui souhaitent limiter le développement des courses sur les pistes en sable. Ces pistes sont utiles lorsqu'elles permettent de courir pendant les saisons difficiles sur le plan de la météo, ou pour permettre l'organisation de meetings avec un nombre de courses que le seul gazon ne peut supporter, comme à Cagnes en hiver ou à Deauville en été. Si la suppression de courses sur le gazon devait se traduire par un recours beaucoup plus fréquent à la PSF, cela changerait la philosophie de notre élevage et j'y suis parfaitement opposé.

Le centre d'entraînement dispose d'infrastructures de grande qualité, plus encore pour ses parcours d'obstacles que de plat. En outre, son intégration dans le *Grand Paris*, dans une zone de développement à fort pouvoir d'achat mérite d'être considérée à l'aune d'une politique de reconquête de propriétaires. Personne ne conteste d'ailleurs ces arguments. Mais il faut admettre que malgré cela, le maintien d'un nombre très insuffisant de chevaux à l'entraînement, des prix de pension élevés, et les perspectives d'évolution faibles n'incitent guère à l'optimisme.

Quelles solutions ?

Dans le contexte actuel, on ne peut à la fois vouloir maintenir les allocations, le fonctionnement des courses régionales, la stratégie de communication, une nouvelle stratégie commerciale sur le marché des jeux et s'opposer systématiquement à tous les pôles d'économies possibles.

La position d'un certain nombre d'avocats de Maisons-Laffitte qui consiste à dire qu'on ne doit pas toucher à un brin d'herbe de l'hippodrome ou du centre d'entraînement aura conduit à la situation d'aujourd'hui. Le maire de Maisons-Laffitte, avocat

infatigable de la cause, annonce à grand renfort de communiqués de presse qu'il a un plan mais sans apporter à ce jour des réponses de court terme à nos impératifs budgétaires. D'autres publient des « plans de sauvetage » de Maisons-Laffitte mais n'évoquent pas plus les moyens pour financer les déficits de fonctionnement récurrents du site. On ne règlera pas la question en faisant l'autruche.

Depuis quelques années, France Galop s'est engagé avec détermination sur la voie d'une politique de réduction des charges, notamment par un redimensionnement des équipes de Maisons-Laffitte. Hélas, face à la stagnation du nombre de chevaux à l'entraînement, cela n'est pas suffisant. Le projet aujourd'hui sur la table prend en compte deux éléments : celui d'agir sur les surfaces, car on ne peut accepter de rester en l'état de l'équation financière, et celui d'affirmer la volonté de donner toujours et encore sa chance au centre d'entraînement.

La fermeture d'un hippodrome quel qu'il soit est un constat d'échec. Celui de Maisons-Laffitte chargé d'histoire et de sélectivité, l'est plus encore. C'est pourtant ce à quoi le Conseil d'Administration de France Galop s'est résolu. Ne rien faire serait plus condamnable encore. L'économie que représenterait la fermeture du champ de courses est mise sur la table. Les collectivités locales, de la municipalité à la Région, la connaissent. S'ils se mobilisent pour relancer le site vers des activités qui financeraient le surcoût de l'hippodrome, ils ont la main, et peuvent compter sur des ambassadeurs. La porte peut rester ouverte. Mais l'ensemble des acteurs du Galop ne peut payer sur les allocations ce surcoût.

C'est la problématique à laquelle nous sommes confrontés.

Si vous ne recevez pas ce bulletin hebdomadaire par mail, il suffit de vous inscrire en nous adressant un courriel à associationpp@yahoo.fr.